

PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°10

Choisy-le-Roi – 7 mai 2014

SAISON 2013/2014

Présents :

Y. BOUGET, C. CHEBASSIER, V. DELOUTRE, A. DE FABRY, JP.DUBIER, F. FOCARD, N. HENAULT, E. MORCANT-RIQUIER, A. PEYTAVIN, E. TANGUY.

Assistent : C. BOULONGNE, B. CERVETTI, A. DAGORNE.

Absents excusés : JP. ALORO, A. COURTADE.

Absent excusé : JM. CALATRABA.

Ouverture de la séance à 17H50.

1 – INTRODUCTION DU PRESIDENT

Le Président informe les membres de la réception par la FFVB des courriers de dirigeants de ligues régionales relatifs à la décision de conciliation du CNOSF.

Le Président évoque la crispation précédemment évoquée autour de la Convention signée avec la LNV. La suspension par cette dernière de l'application de la réglementation sur les JIFF qui devait servir à construire l'avenir du VB français, dénature l'accord global pourtant voté à l'unanimité.

17H55 arrivée Claude ROCHE, représentant le Conseil de Surveillance.

Il regrette cet artifice de prendre l'action contre la LNB en 2008 comme prétexte et freiner ainsi l'avancée du VB français, alors que la FFVB a, elle, pris soin de ne pas se placer sur le plan du contrat de travail.

2 – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

- CA N°8 du 26 mars 2014

Accord sur la réponse au courrier RAR d'A. PEYTAVIN et E. TANGUY, ceux-ci considérant que l'AG n'a pas été annulée.

Demande de rectificatif sur la dernière phrase du point 9.1. La phrase proposée est la suivante : « La proposition du conciliateur est acceptée, l'AG de Pleumeur-Bodou ne s'étant pas régulièrement tenue et étant sans effet, il est convoqué une nouvelle Assemblée Générale conformément à l'article 13 des statuts ».

Vote :

2 CONTRE - 8 POUR

- CA N°9 du 9 avril 2014

Sous réserve d'insérer au §1 le texte proposé par A. PEYTAVIN, le PV est adopté à l'unanimité.

- CCS N°15 du 14/04/14, adopté à l'unanimité

- CCS N°16 du 15/04/14

C. ROCHE s'étonne que ce PV ne tienne pas compte des remarques formulées par les clubs féminins d'élite lors de leur réunion de mars à laquelle E. MORCANT RIQUIER avait participé.

Date d'approbation : Adopté par le Conseil d'Administration du 18/06/2014

Date de diffusion : 02/07/2014

Auteur : Brigitte CERVETTI

Le Secrétaire Général précise qu'il était difficile pour la CCS de ne pas appliquer les choix faits à l'AG de Martigues. Il confirme par ailleurs qu'il n'y aura pas d'augmentation des tarifs.

E. MORCANT RIQUIER indique qu'il n'y a pas de relation de cause à effet avec ce PV de CCS et exprime son étonnement que le Conseil de Surveillance ait été saisi du sujet.

Le Président confirme que ce type de sujet demande échanges et réflexion. Le fait qu'il faille des règlements pour fonctionner la saison prochaine, ne soustrait pas au devoir de se pencher sur les préoccupations des clubs.

Sur une remarque d'A. PEYTAVIN, rectification sera portée en haut de page « cette formule sportive a été validée par le CA le mercredi 9 avril 2014 ».

VOTE

2 CONTRE - 8 POUR

- **PV CCEE N°9 du 18/04/14** adopté à l'unanimité.

- **PV CCF N°4 du 24/04/14**

Le PV est renvoyé à la CCF pour être reformulé sur Dépenses § 2 & 3.

C. CHEBASSIER confirme à A. PEYTAVIN qu'il tient à sa disposition les comptes du TQCM établis par A. DAGORNE, demandés lors du dernier CA.

Préciser que la candidature de M. P. KURTZ sur la CCF est en attente de validation du CA.

- **PV Commission Beach Volley N°4 du 12/04/14** voté à l'unanimité.

3 – FINANCES

C CHEBASSIER

3.1 Généralités

Le Trésorier commente le tableau d'indicateurs au 31/03/14.

Les variations sur partenariats sont évoquées. Est notée une légère baisse de licences (-2100), malgré une remontée en Beach. Les licences Evènementielles sont à développer.

Sont également évoquées les Ligues restant en difficulté, les Ligues réglant avec beaucoup de retard, relances faites ainsi que les dispositifs mis en place. Le cas de Rhône Alpes, en risque financier majeur, est débattu.

3.2 Agence de voyage

Economies notables au bout de 3 mois. Encore quelques aménagements déjà opérés (notamment pour les Equipes de France), et un encouragement aux réservations directes des individuels.

3.3 Budget

Le budget de départ a été travaillé avec une subvention ministérielle en baisse, ainsi que des licences et tarifs inchangés (-180 K€).

Les frais engagés à Pleumeur-Bodou seront remboursés aux Ligues.

Le TQCM atteint 92 K€ de fonds propres engagés.

Le TQCE à Moulins/Vichy à 51K€.

La Coupe de France à 50 K€.

Les Volleyades à 30 K€ de participation fédérale.

La Ligue Mondiale contre l'Argentine est chiffrée à 40K€.

Le déficit est chiffré à 300 K€.

Le projet de restructuration informatique du siège est maintenu ; il apportera fiabilité et sécurité. Il convient de ne pas rester en situation de risque informatique comme c'est le cas avec le dispositif actuel.

La mise en place sera tant sur le matériel, que sur les logiciels et réseaux. Le coût estimé est de 70K€, pour lequel le CA doit donner son accord. Amortissement prévu sur 3 ans.

Vote à l'unanimité sur une nouvelle architecture informatique.

3.4 Ressources humaines

Un CDD non renouvelé de la Community Manager chargée de Développement.

Embauche d'un CDD de 5 mois d'un chargé de Logistique.

La période d'essai au poste de Chef Comptable a été renouvelée.

4 – TECHNIQUE ET HAUT NIVEAU

F. FOCARD

4.1 Volleyades

Le Vice-Président relate l'évènement Volleyades qui s'est très bien déroulé. Il renouvelle ses remerciements au Goëlo dont l'engagement sur cette organisation a permis les victoires de la région PACA pour les filles et de l'IDF pour les garçons.

Très grosse organisation (50 délégations = 520 jeunes) dont le budget est équilibré.

Quatre administrateurs étaient présents (E. MORCANT-RIQUIER, A. PEYTAVIN, F. FOCARD, E. TANGUY) à cet évènement festif mais aussi de détection des potentiels.

Une interrogation sur la capacité de certaines Ligues à pouvoir encore gagner ces Volleyades. D'où la question du soutien aux centres régionaux et aux pôles Espoir.

4.2 Haut-Niveau

Actuellement blessures chez plusieurs joueuses qui donnent quelques inquiétudes pour le TQCE de Moulins. Egalement celle de Rowlandson en Beach Volley. Une saison internationale qui débute difficilement.

Projet d'organisation du Championnat d'Europe féminin 2019 pour lequel, précise le DTN, il va falloir beaucoup travailler et mettre tout le monde en synergie (A', entraîneurs pro et DEF pour soutenir les joueuses, agents qui doivent les conseiller, élus fédéraux, etc). C'est un projet dont il se réjouit. Une réunion sur ce thème est prévue le 21 juin 2014.

Il soumet au CA la question posée par les responsables de l'IFVB et du CNVB de jouer en division Elite.

Le Président précise que la préconisation écrite du Ministère est la Nationale 2 (qui prend sa source au sein même de la Fédération). La démarche surprend les administrateurs.

Les indications données voici deux ans déjà, portaient sur des cycles de deux ans où les jeunes bénéficient de coussin sur des cadences et des qualifications spécifiques. Le niveau Elite ne suffit pas si on veut de la formation de très haut niveau.

Décision du CA sur la pertinence pour l'IFVB et CNVB de jouer en Nationale 2 : unanimité des voix contre (la pertinence de jouer en N2 pour l'IFVB et le CNVB).

5 – MARKETING - EVENEMENTIEL

N. HENAULT

En plus du CDD cité, un stagiaire pour 6 mois renforcera le secteur en vue des prochains évènements.

Signature d'un contrat avec ERREA jusqu'en 2016 pour équiper les Equipes de France de Volley-Ball. La difficulté de recherche d'un équipementier explique la livraison tardive des tenues des équipes de France.

La communication s'effectuera par le biais d'une lettre FFVB INFOS hebdomadaire adressée à la grande famille du VB (clubs, élus, instances...). Ca fonctionnera régulièrement.

Un contrat a été signé avec NEWSWEB, une société de journalistes qui permet d'obtenir des écrits et communiquer 365j/an et 24h/24.

Une adresse mail a été créée où toutes les EDF peuvent mettre de l'info. Intéressant pour les entraîneurs des EDF jeunes par exemple, qui peuvent communiquer directement sur le site au sortir d'un match.

Projet de structuration du secteur avec un commercial pour sortir une plaquette et faire la recherche marketing qui augmentera les ressources propres.

6 – DEVELOPPEMENT ET VIE FEDERALE

JP. DUBIER

6.1 Boutique

Un bilan des 6 premiers mois de fonctionnement sera donné au prochain CA. La boutique sera présente sur la plupart des matches de Ligue Mondiale (Rouen, Paris), à décider encore pour Moulins, également sur les Trophées Generali. La réussite est assurée lorsqu'il y a plusieurs matches.

Demande à ce que les joueur(es) des Equipes de France soient pris en photo avec vêtements de la boutique pour les valoriser.

6.2 Labellisation

La campagne Molten 2013/14 se termine le 9 mai au soir. Certains critères sont à changer ou affiner.

Choix de dotation d'une bannière pour les lauréats (moins de 5K€ au total).

7 – AFFAIRES INTERNES ET VIE ASSOCIATIVE

A. DE FABRY

Les candidatures suivantes sont approuvées à l'unanimité :

- P. KURTZ à la CCF
- O. SERRE à la présidence de la CCSR
- M. DESMEDT à la Commission Mixte FFVB/LNV.

8 – QUESTIONS DIVERSES

8.1 Groupes de travail

Le Président requiert des élus fers de lance sur des sujets ministériels :

FEMMES et SPORT : A PEYTAVIN

HANDICAP : N. HENAULT

FAIR PLAY : C. CHEBASSIER

SPORT SANTE : M. GIAOUI travaille déjà dessus.

8.2 CACCF

A. DAGORNE demande à renouveler la commission dont les membres actuels ne respectent pas les échéances d'analyse des documents des clubs.

8.3 Affaire disciplinaire

Le CA use de son droit d'évocation quant aux agissements d'un Président de club Pro, notamment envers l'un des administrateurs.

Le CA condamne unanimement ce comportement et décide la transmission du dossier à la Commission Centrale de Discipline.

8.4 Absences d'administrateurs

Evocation par le Président du dossier de M. CALATRABA, absent du CA depuis plusieurs mois, et dont il n'a pas été reçu de démission officielle.

Débats autour de ce dossier dont un courrier de M. TANGUY préconisait au CA de se saisir.

Les très nombreuses absences de Mme COURTADE sont également évoquées.

Conformément aux Statuts, le Conseil de Surveillance devrait être saisi de ces deux dossiers.

E. TANGUY précise que son courrier ne portait que sur le premier administrateur cité et qu'il est contre le fait de lier le cas de Mme COURTADE.

Le Président rappelle qu'il aurait préféré que Mme PEYTAVIN et M. TANGUY demandent à leur ex colistier d'envoyer sa démission en bonne et due forme.

Vote sur l'EVOCATION de 3 absences successives et plus au CA des membres cités, et demande au Conseil de Surveillance de se prononcer sur le sujet :

8 POUR - 1 ABSTENTION - 1 CONTRE

8.5 Conciliation AG

C ROCHE évoque la réponse du Conseil de Surveillance suite à la décision du CA sur la proposition de conciliateur.

Il précise que le CS a fait une interprétation de la conciliation et a souhaité avertir le CA des risques potentiels. La forme du courrier peut être discutable mais cette lettre fait suite à la réflexion de l'ensemble du Conseil.

Le Président émet quelques doutes sur l'unanimité des débats au sein du Conseil et souhaiterait obtenir le PV des délibérations.

8.6 Suppression de la Commission Evènementielle

Celle-ci est dissoute à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H40.

Y. BOUGET
Président

A. DE FABRY
Secrétaire Général